OFFICE CANTONAL
DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Office cantonal de l'égalité et de la famille

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Kantonales Amt für Gleichstellung und Familie

ÉGALITÉ
FAMILLE
GLEICHSTELLUNG

Office cantonal de l'égalité et de la famille
Avenue de la Gare 33 | CP 478 | 1951 Sion
+41 27 606 21 20 | egalite-famille@admin.vs.ch

www.egalite-famille.ch

Design & illustrations by www.pole-in.ch © Pauline Lugon

TABLE DES MATIÈRES

UN RÔLE CENTRAL DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES
Esther Waeber-Kalbermatten 3
FACE À L'ÉVOLUTION PERMANENTE ET RAPIDE DE LA SOCIÉTÉ
Anne-Marie Sauthier-Luyet 4
UNE CHARTE COMME UNE PORTE QUI S'OUVRE
Isabelle Darbellay Métrailler 5
INTRODUCTION 6

1. PROJETS DE SENSIBILISATION 6-8

1.1. **LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES**
1.1.1. **Entrée en vigueur de la loi sur les violences domestiques (LVD)**
1.1.2. **Colloque violences domestiques et travail avec les auteur-e-s**
1.1.3. **Mariages forcés**
1.2. **SOUTIEN À LA FAMILLE ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES**
1.2.1. **Bénéfice net**
1.2.2. **Séminaire sur les jeux de pouvoir pour les politiciennes**
1.2.3. **Speed-sharing pour les politiciennes**
1.2.4. **Sensibilisation à une éducation sans préjugés – poursuite du projet**
1.2.5. **Exposition d'affiches**
1.2.6. **Formation pour augmenter la visibilité des Valaisannes sur Wikipedia**
1.2.7. **Ateliers de négociation salariale**
1.2.8. **Formation Yes you can !**
1.2.9. **Futur en tous genres**
1.2.10. **Charte pour l'égalité salariale**

2. COMMUNICATION 9

2.1. **COMMUNIQUÉS DE PRESSE**
2.2. **AUTRES INTERVENTIONS MÉDIATIQUES DE LA CHEFFE DE L'OCEF**
2.3. **SITE INTERNET ET NEWSLETTERS**
2.4. **FACEBOOK**
2.5. **BROCHURE *FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE N°9***
2.6. **COURS, CONFÉRENCES, INTERVENTIONS DE LA CHEFFE DE L'OCEF**

3. ACTIVITES JURIDIQUES 10

3.1. **CONSEIL JURIDIQUE AU PUBLIC**
3.2. **CONSULTATIONS**
3.3. **COMMISSIONS ADMINISTRATIVES**

4. L'OCEF 11-13

4.1. **L'ÉQUIPE**
4.2. **LES COMMISSIONS**
4.2.1. **Conseil de l'égalité et de la famille**
4.2.2. **Commission cantonale consultative contre les violences domestiques**
4.2.3. **Groupes régionaux contre les violences domestiques**

5. COLLABORATIONS 13

5.1. **CANTONALES**
5.2. **INTERCANTONALES**

6. AIDES FINANCIERES 14

7. BASES LEGALES ET MISSION 15

© Olivier Maire

UN RÔLE CENTRAL DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES

L'entrée en vigueur, le 1er janvier 2017, de la loi valaisanne sur les violences domestiques a ancré une mission fondamentale de l'OCEF. Désormais, après avoir travaillé à son élaboration, l'Office a la responsabilité de mettre en œuvre cette loi.

Chaque jour, des violences domestiques se produisent dans notre canton, c'est hélas la réalité. En 2016, les centres LAVI (aide aux victimes d'infractions) ont reçu 463 victimes de violences domestiques et la Police a recensé 428 prévenus ; il y a également eu deux homicides et six tentatives. Malheureusement, ce n'est là que la pointe émergée de l'iceberg, toutes les situations n'apparaissant pas dans les statistiques.

Il faut protéger chaque femme, chaque enfant, chaque homme qui vit des violences à la maison. En particulier, il faut pouvoir éviter que certaines situations dangereuses demeurent sans suite. Ainsi la loi permet une meilleure coordination, en donnant à l'OCEF une tâche importante en matière de gestion des risques : coordonner la prise en charge et contribuer à l'échange d'information entre les partenaires, afin qu'aucune situation ne passe entre les mailles du filet.

Avec la loi sur les violences domestiques, les activités de l'OCEF prennent une orientation nouvelle, davantage tournée vers le terrain.
Ses missions historiques de sensibilisation et de promotion de l'égalité et de soutien à la famille demeurent.
L'utilité de l'OCEF n'est plus à démontrer. Je m'en réjouis.

Esther Waeber-Kalbermatten,
Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

© Caline Sian

FACE À L'ÉVOLUTION PERMANENTE ET RAPIDE DE LA SOCIÉTÉ

La présentation du *Rapport des familles 2017* de la Confédération, lors d'un récent colloque organisé par l'OCEF, soulève de nombreuses interrogations si l'on sait que depuis 1970, le nombre de ménages d'une seule personne a triplé et celui de parents seuls avec enfants a doublé dans le même laps de temps.

Cela engendre des mutations sociétales profondes. Face à l'évolution permanente et rapide de la société, l'OCEF joue un rôle capital de coordination et d'information avec les différents départements et services en matière de politique familiale, d'égalité et de lutte contre les violences.

En matière d'égalité, l'Office a entre autres mis sur pied une formation pour une éducation sans préjugés dans les structures d'accueil. Involontairement, de façon inconsciente, nos comportements varient selon que nous nous adressons à des garçons ou à des filles. Les retours positifs des participantes et des participants démontrent l'intérêt de cette prise de conscience et constituent une voie intéressante qu'il y a lieu de développer.

Il convient clairement de relever l'influence des grandes sociétés commerciales qui proposent systématiquement des versions «filles» et des versions «garçons» pour un même type de jouet. Empiler des briques de type duplo, permet de développer la dextérité et l'imagination quelle que soit la couleur de la brique ! Alors, ne tombons pas dans le piège commercial ! Il nous appartient d'éduquer nos enfants et petits-enfants sans véhiculer ces stéréotypes qui hantent notre esprit depuis des décennies.

«La persévérance dans une idée juste en amène le succès tôt ou tard.»
Citation d'Édouard Herriot, *Europe* (1930)

Anne-Marie Sauthier-Luyet
Présidente du Conseil de l'égalité et de la famille

© Raphaël Fiorina

UNE CHARTE COMME UNE PORTE QUI S'OUVRE

Le 21 juin 2017, le Conseil d'Etat valaisan a décidé de signer la Charte fédérale pour l'égalité salariale dans le domaine public. Elle a été lancée en septembre 2016 par le conseiller fédéral Alain Berset, en partenariat avec les cantons et les communes.

En la signant, les pouvoirs publics appuient la mise en œuvre de l'égalité salariale dans leur champ d'influence. Cet engagement commun se veut un signal aux employeurs, privés comme publics. A fin 2017, 13 cantons, 25 communes et la confédération l'ont ainsi signée.

Adhérer à la charte permet de rappeler que l'égalité entre femmes et hommes, de droit et de fait, est un principe fondamental de la Constitution fédérale et une valeur essentielle de notre société. Le secteur public se doit d'être exemplaire en matière de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre toute forme de discrimination. Même si elle n'a pas d'effet contraignant, la charte traduit la volonté de s'engager en tant qu'employeurs, commanditaires de marchés publics ou organes de subventionnements. Et c'est important, c'est nécessaire.
C'est un signal fort tant envers les entreprises qu'envers les employées.

Notre canton a fait preuve d'ouverture et d'engagement pour l'égalité en décidant de la signer. C'est une porte qui s'ouvre pour la mise en place de mesures concrètes visant à réduire significativement les inégalités salariales.

Isabelle Darbellay Métrailler
Cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille

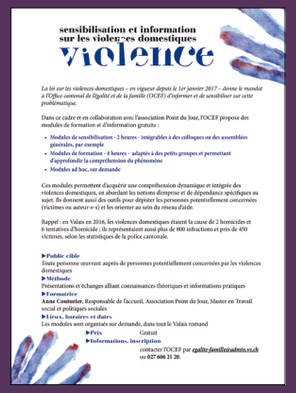
sensibilisation et information
sur les violences domestiques
violence

La loi sur les violences domestiques – en vigueur depuis le 1er janvier 2017 – donne le mandat à l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) d'informer et de sensibiliser sur cette problématique.

Dans ce cadre et en collaboration avec l'association Point du Jour, l'OCEF propose des modules de formation et d'information gratuits :

- Modules de sensibilisation - 2 heures - intégrables à des colloques ou des assemblées générales, par exemple
- Modules de formation - 4 heures - adaptés à des petits groupes et permettant d'approfondir la compréhension du phénomène
- Modules ad hoc, sur demande

Ces modules permettent d'acquérir une compréhension dynamique et intégrée des violences domestiques, en abordant les notions d'emprise et de dépendance spécifiques au sujet. Ils donnent aussi des outils pour dépister les personnes potentiellement concernées (victimes ou auteur-e-s) et les orienter au sein du réseau d'aide.

Rappel : en Valais en 2016, les violences domestiques étaient la cause de 2 homicides et 6 tentatives d'homicide ; ils représentaient aussi plus de 800 infractions et près de 450 victimes, selon les statistiques de la police cantonale.

▶ Public cible
Toute personne ouvrant auprès de personnes potentiellement concernées par les violences domestiques
▶ Méthode
Présentations et échanges alliant connaissances théoriques et informations pratiques
▶ Formatrice
Anne Commeter, Responsable de l'accueil, Association Point du Jour, Master en Travail social et politiques sociales
▶ Lieux, horaires et dates
Les modules sont organisés sur demande, dans tout le Valais romand
▶ Prix Gratuit
▶ Informations, inscription
contacter l'OCEF par **egalite-famille@admin.vs.ch** ou **027 606 21 20.**

VIOLENCES DOMESTIQUES - TRAVAIL AVEC LES AUTEUR-E-S

4ème journée du réseau valaisan contre les violences domestiques – 2017

6 avril 2017
Fondation universitaire Kurt Bösch,
Chemin de l'Institut 18, 1967 Bramois (Sion)

La 4ème journée du réseau permettra d'aborder le travail avec les auteur-e-s, rendu possible en Valais par la nouvelle loi sur les violences domestiques. En effet, les expériences cantonales et internationales ont démontré que si l'on souhaite aider durablement les victimes et enrayer le cycle de la violence, il est indispensable de se préoccuper aussi des auteur-e-s. Des spécialistes de la recherche et du terrain exposeront les spécificités et les difficultés de l'accompagnement des auteur-e-s de violences domestiques. Les deux organismes récemment mandatés en Valais pour cette mission se présenteront.

L'après-midi, quatre ateliers à choix seront proposés aux participant-e-s afin de renforcer les échanges au sein du réseau.

INTRODUCTION

L'entrée en vigueur de la loi sur les violences domestiques (LVD) le 1er janvier a naturellement rendu cette thématique prioritaire pour l'OCEF en 2017.
Les nombreux projets en cours ou réalisés en attestent ; ils figurent en ouverture de ce deuxième rapport d'activités de l'OCEF.
La promotion de l'égalité entre femmes et hommes ainsi que le soutien à la famille, toujours liés, ont continué d'occuper l'OCEF également.

1. PROJETS DE SENSIBILISATION

1.1 LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES

1.1.1 Entrée en vigueur de la loi sur les violences domestiques (LVD)

Dans un but de prévention des récidives et, in fine, de protection des victimes, l'OCEF a mis en place des entretiens obligatoires pour les auteur-e-s en collaboration avec deux structures spécialisées : *SOS Violences domestiques* dans le Valais romand et *Fachstelle Bern* pour le Haut-Valais. Dans la même optique, des travaux ont été effectués afin de proposer aux auteur-e-s de violences domestiques des suivis sur base volontaire. Ces programmes doivent permettre aux personnes concernées de prendre conscience de leur comportement et de ses conséquences, de comprendre que la violence est interdite par la loi et d'élaborer des alternatives à la violence.

En collaboration avec la HES-SO Valais Wallis, l'OCEF a entamé le travail de constitution d'un registre global des événements de violences domestiques.
Ce registre doit contenir les données émanant de toutes les structures pouvant rencontrer des situations de violences domestiques, soit les centres LAVI et la police, mais aussi les maisons d'hébergement, les hôpitaux ou la justice par exemple.

L'OCEF a encore amorcé un état des lieux de l'offre existant dans le canton en matière de suivi et d'hébergement, tant pour les victimes que pour les auteur-e-s.
Il s'agit de mettre en évidence les lacunes en termes d'offre, d'accessibilité ou de processus et de proposer des pistes de solution.

Par ailleurs, l'OCEF a soutenu de manière accrue les organismes venant en aide aux victimes, ainsi que différents projets de lutte contre les violences domestiques.
En collaboration avec l'association Point du Jour, il a développé une première formation modulaire pour les professionnel-le-s en contact avec des situations de violences domestiques. Il a soutenu celles et ceux qui ont opté pour une formation au centre MalleyPrairie (VD). Enfin, l'OCEF a poursuivi sa collaboration avec les APEA concernant l'élaboration d'un processus optimal de gestion du risque : désormais l'OCEF est informé par les APEA des situations présentant un risque important de violences domestiques, afin d'assurer une gestion coordonnées de ces cas entre les différents services et organismes impliqués.

Enfin un mandat a été donné à la HES-SO pour l'élaboration d'une nouvelle brochure sur les violences domestiques, destinée à la sensibilisation du public et des professionnel-le-s. En collaboration avec l'OCEF, la brochure paraîtra en 2018.

1.1.2. Colloque violences domestiques et travail avec les auteur-e-s

L'OCEF a poursuivi ses échanges avec le réseau, notamment lors d'un colloque consacré au travail avec les auteur-e-s de violences domestiques, le 6 avril à Bramois.
120 spécialistes de la recherche et du terrain ont échangé sur les spécificités et les difficultés de l'accompagnement des auteur-e-s de violences domestiques. Les expériences cantonales et internationales ont démontré que si l'on souhaite aider durablement les victimes et enrayer le cycle de la violence, il est indispensable de se préoccuper aussi des auteur-e-s.

1.1.3. Mariages forcés

A la suite des formations délivrées en 2016, une trentaine de professionnel-le-s supplémentaires ont suivi en 2017 une demi-journée de formation sur les mariages forcés (une session a eu lieu dans le Haut-Valais et trois dans le Valais romand). Au total sur les deux ans, 136 professionnel-le-s ont suivi la formation.
Le projet *Faciliter le dialogue intergénérationnel autour du mariage* s'est poursuivi avec l'Association valaisanne pour l'interprétariat communautaire (AVIC). Trois interprètes ont élaboré des rencontres avec un groupe de personnes de leur communauté (somalienne et portugaise) ou de diverses communautés (groupe de femmes) pour aborder la question du dialogue intergénérationnel autour du mariage. Ces trois rencontres ont permis d'ouvrir le dialogue sur le couple et le mariage dans des communautés où ces thématiques se discutent peu. Sur l'ensemble du projet (2016-2017), 76 personnes de diverses communautés ont échangé de manière directe ou indirecte (dialogue autour du mariage) sur les mariages forcés. Ce projet a également permis d'amener le sujet des violences domestiques dans ces communautés, plus difficilement accessibles par des campagnes de prévention « standard ».
Le programme fédéral de lutte contre les mariages forcés a pris fin en 2017. Afin de marquer la fin des projets dans ce cadre, et pour amener une fois de plus la thématique des mariages forcés dans l'espace public, l'OCEF a organisé en octobre deux soirées de clôture, l'une à Brigue le 3 octobre et l'autre à Martigny le 12 octobre. Elles se sont déroulées autour de la projection d'un film puis d'une table ronde. A Brigue, c'est *Sonita*, de Rokhsareh Ghaem Maghami qui a été projeté ; à Martigny, *Noces*, de Stephan Streker. Les soirées ont attiré une soixantaine de personnes chacune.

1.2. SOUTIEN À LA FAMILLE ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

1.2.1. Bénéfice net

Bénéfice net est un projet de l'OCEF qui vise à encourager les entreprises valaisannes à développer des mesures de conciliation travail-famille pour leurs collaborateurs et collaboratrices. Après l'état des lieux réalisé en 2016 dans les quatre entreprises participantes, le projet s'est poursuivi en 2017 avec la mise en œuvre de mesures concrètes dans ces entreprises. Une table ronde a par ailleurs réuni les entreprises participantes, dans un but d'échange d'expériences.
Une première évaluation des mesures adoptées a, en outre, été réalisée. *Bénéfice net* est soutenu par le Bureau fédéral de l'égalité dans le cadre des mesures financières liées à la Loi sur l'égalité.

1.2.2. Séminaire sur les jeux de pouvoir pour les politiciennes

Une trentaine de candidates à la députation et à la suppléance ont suivi le séminaire organisé à Sion et Brigue le 2 février par l'OCEF et dispensé par la coach Sybil Schädeli, spécialiste des jeux de pouvoir entre femmes et hommes. Dix d'entre elles ont par ailleurs profité du coaching individuel (en français et en allemand) qui leur était proposé le lendemain. L'objectif était d'apporter un soutien aux candidates aux élections cantonales, en les aidant à se positionner, à s'affirmer et à exercer le pouvoir dans un contexte essentiellement masculin.

1.2.3. Speed-sharing pour les politiciennes

Une trentaine de femmes engagées en politique ont rencontré des élues chevronnées lors d'un speed-sharing le 21 septembre à Martigny. Les participantes avaient dix minutes pour échanger avec une politicienne autour d'un sujet donné, avant de rencontrer la personne suivante et aborder une nouvelle thématique durant une dizaine de minutes également. Elles ont ainsi pu rencontrer huit femmes expérimentées qui ont accepté de partager leurs expériences et leur ont prodigué des conseils à l'aube de leur engagement politique. Ces expertes étaient Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat, Géraldine Marchand-Balet, conseillère nationale et présidente de commune, Anne-Marie Sauthier-Luyet, vice-présidente du Grand Conseil, Marylène Volpi Fournier, ancienne députée, Nadine Reichen, ancienne députée, Lise Delaloye, ancienne présidente de commune, Madeline Heiniger, députée et ancienne présidente de commune, Marianne Maret, députée et ancienne présidente de commune. La rencontre a en outre permis aux femmes présentes d'élargir leur réseau.

1.2.4. Sensibilisation à une éducation sans préjugés – poursuite du projet éducation

Après les conférences en 2016, le programme développé par l'OCEF à destination du personnel des structures d'accueil a permis en 2017 à 30 personnes du Valais romand de suivre une formation pour une approche non stéréotypée de l'éducation, les 12 et 26 janvier, ainsi que 9 et 23 février. Dans le Haut-Valais, 16 professionnel-le-s ont profité de la même formation, le 15 février. Certaines structures ont modifié ensuite leurs pratiques, suscitant la curiosité des parents.
L'OCEF a décidé alors de s'adresser à eux également. Pour cela, il les a invités à une conférence sur les bénéfices et les conditions d'une éducation sans préjugés, le 16 novembre. La conférence a été donnée par Bulle Nanjoud, du *2ème Observatoire*, institut romand de recherche et de formation sur les rapports de genre.
Elle a été suivie par une soixantaine de parents. Dans un deuxième temps, un suivi a été élaboré et proposé aux structures d'accueil, sous la forme d'observation directement dans la structure ou d'un colloque d'équipe. Ces formations seront dispensées sur demande par le *2ème Observatoire* dès 2018.

1.2.5. Exposition d'affiches

A l'occasion de la Journée internationale des femmes le 8 mars, l'OCEF a présenté une exposition d'affiches à Martigny. Ces affiches ont été réalisées par des étudiant-e-s de l'ECAV (Ecole cantonale d'art du Valais) dans le cadre d'un concours les invitant à illustrer les trois thématiques occupant l'OCEF, à savoir l'égalité entre femmes et hommes, la famille et les violences domestiques. L'objectif était de sensibiliser ces jeunes et le public à ces problématiques. 23 étudiantes et étudiants de 2ème et 3ème année ont participé. Au total, 33 affiches ont été réalisées.

1.2.6. Formation pour augmenter la visibilité des Valaisannes sur Wikipedia

Sur la version française de Wikipedia, les biographies d'hommes sont six fois plus nombreuses que celles des femmes, soit 450'000 pour les premiers contre seulement 75'000 pour les secondes. Pour contribuer à donner aux femmes – et plus particulièrement aux Valaisannes - la visibilité qu'elles méritent, l'OCEF a proposé une formation de contributeur ou contributrice sur l'encyclopédie en ligne, les 11 mars et 1er avril. La formation s'inscrivait dans le projet global les *sans pagEs*, qui vise à produire des biographies de femmes sur Wikipedia. La formation était gratuite, en échange de la publication d'un article à l'issue des deux jours. 18 femmes et hommes y ont participé. Un groupe informel est né de cette occasion ; il réunit maintenant des personnes qui contribuent bénévolement à la rédaction de biographies féminines sur Wikipédia.

1.2.7. Ateliers de négociation salariale

L'exigence de l'égalité des salaires est inscrite dans la Constitution depuis 1981 et dans la loi sur l'égalité depuis 1996. Pourtant des différences de salaires de presque 20% persistent entre femmes et hommes, dont les 40% ne sont pas explicables objectivement. Les femmes doivent aussi apprendre à négocier leur salaire, c'est pourquoi l'OCEF en collaboration avec le BPW Club Valais leur a proposé un atelier spécifique à Sion le 7 novembre, à Monthey le 23 novembre et à Brigue le 29 novembre. Au total 35 femmes y ont participé.

1.2.8. Formation Yes you can !

Prendre sa place dans l'espace public, s'affirmer au travail ou assumer des responsabilités dans le monde associatif requiert une grande capacité d'affirmation de soi. Afin d'encourager les femmes et les soutenir dans ce processus, l'OCEF leur a proposé, entre le 6 octobre et le 25 novembre une formation en sept modules. La formation Yes you can ! s'adressait à toutes les femmes, novices ou expérimentées, désireuses d'assumer un rôle dans la société, que ce soit en politique, dans la vie professionnelle ou au sein d'associations. 12 femmes y ont participé (cours complet). Une deuxième session est d'ores et déjà agendée au printemps 2018.

1.2.9 Futur en tous genres

Le 9 novembre, comme chaque 2ème jeudi de novembre, les élèves de 8H ont pu quitter la classe pour partir à la découverte d'un métier atypique pour leur sexe, soit en accompagnant au travail une personne de leur entourage, soit en participant à des ateliers collectifs organisés par les entreprises. C'est la journée Futur en tous genres, projet national organisé par les bureaux de l'égalité. De leur côté, les enseignant-e-s de 10H sont invité-e-s à dispenser à leurs élèves un cours de sensibilisation aux métiers non conventionnels. Différentes propositions et du matériel pédagogique sont mis à leur disposition pour ce faire.

1.2.10 Charte pour l'égalité salariale

Le Conseil d'Etat a décidé d'adopter la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Le canton inscrit ainsi la mise en œuvre de l'égalité salariale entre femmes et hommes ancrée dans la loi, dans sa sphère d'influence. Il rejoint 12 cantons, 25 communes et la Confédération. La Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public réaffirme la détermination de rendre effectif le principe constitutionnel de salaire égal pour un travail de valeur égale. Elle traduit la volonté des signataires à s'engager en tant qu'employeurs, commanditaires de marchés publics ou organes de subventionnement.

2. COMMUNICATION

2.1 COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'OCEF a diffusé 17 communiqués de presse en 2017 :

9 janvier	«Le labyrinthe de verre: règles et jeux de pouvoir» Séminaire pour les candidates aux élections cantonales - suivi de coachings individuels
6 février	Formation sur Wikipedia pour augmenter la visibilité des Valaisannes
16 février	Ensemble pour l'égalité des salaires - Equal Pay Day, 24.2.2017
8 mars	Journée internationale des femmes Une exposition sur l'égalité, la famille et les violences domestiques - rapport d'activités
14 mars	Stages WINS - Women In Science Permettre aux filles de découvrir les métiers techniques
27 mars	Egalite.ch encourage les jeunes diplômées à s'imposer dans la vie professionnelle
6 avril	Journée du réseau valaisan d'intervention contre les violences domestiques
19 juin	«Yes you can !» - formation pour des femmes affirmées dans l'espace public
13 juillet	Commissions administratives : le Conseil d'Etat veut un tiers de femmes
30 août	Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public - adoption par le Conseil d'Etat
12 septembre	Les femmes ne progressent plus dans les instances politiques communales et cantonales
18 septembre	Stages WINS - Women In Science Permettre aux filles de découvrir les métiers techniques
22 septembre	1er speed-sharing pour politiciennes à Martigny
26 septembre	Clôture du programme fédéral de lutte contre les mariages forcés Deux soirées de projections
2 octobre	Comment et pourquoi négocier son salaire ?
6 novembre	Sensibilisation à une éducation sans préjugés - poursuite du projet
16 novembre	Rapport fédéral sur les familles 2017 - quelles pistes de réflexion pour la politique familiale en Valais ?

2.2 AUTRES INTERVENTIONS MÉDIATIQUES DE LA CHEFFE DE L'OCEF

13 interventions ont été faites dans les principaux médias du canton, sur d'autres thèmes que les projets de l'OCEF. Par ailleurs, la cheffe de l'OCEF a été nominée dans le cadre du concours *ValaiStar* du Nouvelliste, pour les formations destinées au personnel de la petite enfance.

2.3. SITE INTERNET ET NEWSLETTERS

La rubrique *Actualités* du site internet (www.egalite-famille.ch) a été régulièrement alimentée avec des informations concernant les projets de l'OCEF.
Du côté des statistiques le site a reçu 21'900 visites en 2017, soit environ 420 visites hebdomadaires, en provenance de 17'600 personnes différentes.

L'OCEF a diffusé quatre newsletters générales qui lui permettent de communiquer sur ses propres projets. Il a diffusé deux *Infos violences* et deux newsletters juridiques *Sous la loupe*, l'une consacrée à la nouvelle loi sur les violences domestiques et l'autre au nouveau droit relatif à l'entretien de l'enfant.

Ces trois types de newsletters sont adressés par e-mail à environ 700 personnes réparties dans plusieurs carnets d'adresses spécifiques.

2.4 FACEBOOK - facebook@egalitefamilleValais

L'OCEF dispose d'un compte Facebook depuis septembre 2017. Il est régulièrement alimenté par le partage d'informations relatives à ses thématiques et par ses propres informations, en particulier l'annonce de formations, séminaires et colloques. Cette présence sur le réseau social procure à l'OCEF un canal de communication supplémentaire et doit permettre, à terme, d'atteindre un public élargi. Fin 2017 la page Facebook de l'OCEF comptait 265 abonnés.

2.5 BROCHURE *FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE N°9*

A la suite des élections communales d'octobre 2016 et des élections cantonales de 2017, l'OCEF a publié les statistiques de la représentation féminine dans les instances politiques communales et cantonales. Le constat de la brochure Femmes dans la vie politique est clair : dans les communes et au Parlement, la progression des femmes s'est arrêtée. La barre des 20% d'élues semble infranchissable.

2.6 COURS, CONFÉRENCES, INTERVENTIONS DE LA CHEFFE DE L'OCEF

- Introduction au thème de l'égalité entre femmes et hommes, dans le cadre du cours à option sur la question du genre dans l'enseignement, HEP, Saint-Maurice, 13 février
- Présentation de l'OCEF aux animateurs et animatrices de l'ASLEC dans le cadre de leur réflexion pour lancer un projet sur le thème de l'égalité (concrétisation en 2018), Sierre, 12 avril
- Présentation de la situation de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans le cadre des journées thématiques sur le thème du bien-être au travail, HETS, Sierre, 8 mai
- Présentation de l'OCEF lors de la formation pour les communes valaisannes 2017, CVPC, Sion, 17 mai
- Participation à une table ronde sur l'égalité entre femmes et hommes dans l'enseignement lors de l'assemblée générale, Via Mulieris, Martigny, 22 novembre

3. ACTIVITES JURIDIQUES

3.1 CONSEIL JURIDIQUE AU PUBLIC

L'OCEF a répondu à 53 demandes privées. Le temps consacré à chaque demande s'est situé entre trois minutes et une heure et quart.
Le conseil donné a pu être d'ordre juridique, mais aussi d'orientation dans le réseau socio-sanitaire, administratif ou judiciaire.

3.2 CONSULTATIONS

L'OCEF a répondu à deux consultations cantonales, l'une sur l'avant-projet de loi sur la mendicité et l'autre sur l'avant-projet de loi sur la juridiction administrative.
L'OCEF a également fait part de ses observations sur quatre consultations fédérales :

- Le troisième examen universel de la situation des droits de l'homme en Suisse (EPU)
- La révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA)
- La prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers
- La modification du règlement sur l'assurance-invalidité pour les assuré-e-s exerçant une activité lucrative à temps partiel

3.3 COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Pour la période 2018-2021, le Conseil d'Etat veut une augmentation de six points de la représentation féminine dans les commissions pour atteindre 33% de femmes. Il a fixé cet objectif afin que les commissions reflètent davantage la réalité sociale. Pour ce faire, il renouvelle la stratégie adoptée en 2011 : les Services sont encouragés à chercher activement des femmes ; les organismes représentés dans les commissions devront, pour chaque poste à renouveler, proposer une candidature masculine et une candidature féminine; et le préavis de l'OCEF est maintenu. Concernant les préavis, l'OCEF en a rendu 108 en 2017 ; 90 ont été positifs, six positifs avec réserve et 12 négatifs.

4. L'OCEF

4.1 L'ÉQUIPE

L'OCEF dispose de 3,5 EPT - dont 3,4 sont actuellement attribués - pour cinq collaboratrices. A fin 2017, l'équipe de l'OCEF était constituée comme suit (par ordre alphabétique) :

- **Linda Bonerfält**, collaboratrice administrative, 80%, depuis le 1er juin (en remplacement de Sophie Perrier)
- **Isabelle Darbellay Métrailler**, cheffe d'Office, 80%
- **Alexandra Moulin Rausis**, collaboratrice scientifique, 60%
- **Stéphanie Reichenbach Milone**, juriste, 50%
- **Gwenaëlle Roduit**, apprentie, depuis le 1er août
- **Ursula Stuedi**, collaboratrice scientifique, 70%

Entre le 1er février et le 30 juin, **Florent Lathion** a effectué un stage de six mois à l'OCEF, dans le cadre de sa maîtrise universitaire en management public (MAP). Il a réalisé en particulier la brochure *Femmes dans la vie politique n° 9*.

4.2 LES COMMISSIONS

4.2.1 Conseil de l'égalité et de la famille

Institué par la loi cantonale d'application du principe d'égalité entre femmes et hommes du 19 juin 1996 et nommé par le Conseil d'Etat, le Conseil de l'égalité et de la famille (CEF) a les missions suivantes :

- Proposer à l'intention du Conseil d'Etat une politique de la famille coordonnée
- Veiller à la mise en œuvre de la politique de l'égalité et de la famille par les différents services responsables
- Évaluer les effets et les résultats de la politique cantonale de l'égalité et de la famille et proposer des mesures correctives et d'amélioration
- Développer et entretenir des contacts avec les partenaires externes
- Informer la population valaisanne des mesures en faveur de la famille

Il s'est réuni deux fois sous la présidence de la députée et vice-présidente du Grand Conseil **Anne-Marie Sauthier**.

Pour la période administrative 2018-2021, le Conseil de l'égalité et de la famille sera composé de :

- **Annick Clerc Bérod**, Solidarité femmes
- **Chuck Barbara**, Freuw
- **Marianne Défago**, Association suisse des cadres
- **Jacques Delavallaz**, Service de la population et des migrations
- **Jérôme Favez**, Service de l'action sociale
- **Nicole Glassey Balet**, HES-SO Valais Wallis, responsable de l'égalité des chances
- **Nicole Jacquemet**, Haute Ecole Pédagogique, spécialiste des questions de genre
- **Iris Kündig**, Frauen Solidarität
- **Jean-Philippe Lonfat**, Service de l'enseignement
- **Maryline Morard**, Via Mulieris
- **Karin Pece**, Informations- und Beratungsstelle Freuw
- **Jean-Blaise Seppey**, Service de la santé
- **Alexandre Terrettaz**, Mouvement de la condition paternelle
- **Edgar Zurbriggen**, Service de la formation professionnelle / BIZ
- **Isabelle Darbellay Métrailler** et **Linda Bonerfält** (PV) y prennent également part pour l'OCEF.

4.2.2 Commission cantonale consultative contre les violences domestiques

Créée en 2009, la Commission cantonale consultative contre les violences domestiques est désormais ancrée dans la nouvelle loi sur les violences domestiques. Nommée par le Conseil d'Etat, elle est chargée de proposer, mettre en œuvre et suivre la réalisation des mesures concrètes pour lutter contre les violences domestiques. Elle s'est réunie deux fois en 2017, sous la présidence de la cheffe de l'OCEF. La commission cantonale consultative contre les violences domestiques est composée de représentant-e-s des milieux professionnels concernés par la thématique. Pour la période administrative 2018-2021, il s'agira de :

- **Christian Bayard**, Berner Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt
- **Alain Berthoud**, président APEA district de Monthey
- **Isabelle Darbellay Métrailler**, cheffe de l'OCEF
- **Jérôme Favez**, chef du Service de l'action sociale
- **Francine Ferguson**, représentante IPVR
- **Maria Locher**, inspectrice - cheffe arrondissement II Police judiciaire
- **Caroline Monnet**, adjointe au chef du Service de la population et des migrations
- **Christian Nanchen**, chef du Service cantonal de la jeunesse
- **Xavier Pitteloud**, SOS Violences domestiques
- **Blagena Poscio**, coordinatrice LAVI
- **Frédéric Gissler**, procureur
- **Alice Stucky**, représentante Unterschlupf
- **Patrick Theler**, président APEA Leuk-Westlich Raron
- **Judith Zumstein**, représentante CMS
- **Stéphanie Reichenbach Milone** et **Linda Bonerfält** (PV) de l'OCEF y prennent part également.

4.2.3 Groupes régionaux contre les violences domestiques

Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2017 de la loi cantonale sur les violences domestiques et de son ordonnance d'application, les membres des trois groupes régionaux ont pu être formellement nommés par l'OCEF, sur la compétence déléguée par le Conseil d'Etat (art. 4 al. 1 OVD). En plus des services et organismes déjà représentés auparavant, les groupes régionaux ont été complétés par des membres issus des APEA et de *SOS violences domestiques*.
Selon le groupe, les membres se sont réunis entre trois et cinq fois dans l'année, en plus de leur rencontre lors de la journée annuelle du réseau.

5. COLLABORATIONS

5.1 COLLABORATIONS CANTONALES

L'OCEF prend part à différentes commissions et groupes de travail afin de défendre le point de vue de l'égalité, de représenter l'intérêt des familles et de promouvoir la lutte contre les violences domestiques ou simplement d'amener son expertise dans ses domaines d'action. Outre les commissions liées à son activité propre, l'OCEF a pris part à neuf commissions et groupes de travail :

- La commission cantonale consultative pour l'intégration des personnes migrantes (CCIPM)
- La commission cantonale de la formation continue des adultes (COFCA)
- La commission cantonale de conciliation pour les litiges relevant de la loi fédérale sur l'égalité
- La commission cantonale extraparlementaire sur les allocations familiales
- L'observatoire cantonal de la jeunesse
- Le groupe de travail « soutien à la périnatalité et à la parentalité »
- Le groupe d'encadrement stratégique « développement des compétences de conduite »
- Le groupe de travail pour la révision complète des normes relatives aux autorisations et subventionnement des structures d'accueil à la journée
- Le FrauenNetzwerk Oberwallis, qui regroupe Freuw, le Katholischer Frauenbund, le Regionale Integrationsstelle Oberwallis, les Soroptimist, Unia Oberwallis, SIPE, Unterschlupf et Zukunftfrau.

5.2 COLLABORATIONS INTERCANTONALES

L'OCEF est membre de différentes conférences intercantonales :

- La Conférence romande de l'égalité (egalite.ch) réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande. Egalite.ch développe des projets sur des thèmes prioritaires de l'égalité. En 2017, le Valais a occupé la présidence de egalite.ch ; à ce titre, l'OCEF a organisé le 13 novembre les assises de l'égalité, qui ont réuni à Martigny une septantaine de spécialistes en provenance de Suisse romande. Différents expertes et experts se sont exprimés sur le thème des inégalités cachées.
- La conférence latine contre la violence domestique (CLVD), qui regroupe les membres en charge de la violence domestique des cantons latins. Sa mission est de favoriser la collaboration intercantonale. La CLVD est coordonnée par Karin Lestuzzi. En 2017, la CLVD s'est notamment occupée de la Convention d'Istanbul, récemment ratifiée par la Suisse (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique).
- La conférence suisse des déléguées à l'égalité (CSDE), qui regroupe les services et bureaux officiels chargés de la promotion de l'égalité au niveau de la Confédération, des cantons et des villes. La Conférence suisse des déléguées à l'égalité soutient, coordonne, planifie et réalise des activités à l'échelle nationale. Elle participe à la formation de l'opinion publique et agit sur la législation fédérale dans le cadre des procédures de consultation. En 2017, la CSDE s'est réunie deux fois, à Berne et à Bâle pour des échanges d'expériences.
- La conférence suisse de lutte contre la violence domestique (CSVD) rassemble les instances et services cantonaux qui assurent la coordination des mesures visant à améliorer la lutte contre la violence domestique. Elle collabore avec le domaine Violence domestique du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. La rencontre nationale de la CSVD a eu lieu le 14 novembre à Berne et avait pour thème le stalking (ou harcèlement obsessionnel).

- L'OCEF, par sa juriste, est membre du comité de l'association Violence que faire. *Violence que faire* offre à travers son site des informations et des conseils en ligne personnalisés, anonymes et gratuits, aux victimes de violences domestiques, auteur-e-s et proches. L'objectif est de permettre aux personnes concernées de rompre le silence et de faciliter la prise de contact avec des professionnel-le-s.
- L'OCEF participe à la commission de lecture *Filles et garçons – tous les possibles* de l'Institut suisse Jeunesse et Médias (ISJM). L'objectif de cette commission est la publication d'un recueil d'albums illustrés pour enfants, valorisant des personnages féminins et masculins dans des rôles non stéréotypés.
  La brochure doit paraître en 2018.

6. AIDES FINANCIERES

L'article 4 de la Loi concernant l'application du principe d'égalité entre femmes et hommes du 19 juin 1996 prévoit la possibilité d'attribuer des aides financières aux organisations qui mettent sur pied des projets favorisant l'égalité entre femmes et hommes. Depuis 2006 et l'intégration des questions familiales au mandat de l'OCEF, les projets en lien avec cette problématique peuvent également être soutenus.

L'OCEF a soutenu les projets suivants :

- *Histoire des femmes dans l'arc alpin,* colloque organisé par l'association Via Mulieris et la Société d'histoire du Valais romand
- *Internet & Code pour les filles*, cours organisé par la HES-SO Valais Wallis afin d'intéresser les jeunes filles à l'informatique
- *Wins in HES : My GoogleCardBoard*, atelier organisé par la HES-SO Valais Wallis afin de présenter les filières techniques aux jeunes filles
- *SOS Parents,* soutien à ce nouveau service de l'AEMO qui propose des aides ponctuelles et ciblées aux parents dans le but de les soutenir dans leurs tâches éducatives
- *Camp d'été innovation et entreprenariat,* cours organisé par la HES-SO Valais Wallis dans le but de développer l'envie d'entreprendre chez les jeunes filles

7. BASES LEGALES ET MISSION

Au niveau fédéral, le principe d'égalité est prévu par l'article 8 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 et par la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes du 25 mars 1995. Au niveau cantonal, les articles 3, 13 bis de la Constitution cantonale, ainsi que la Loi concernant l'application du principe d'égalité entre femmes et hommes du 19 juin 1996 constituent les bases légales des activités de l'OCEF. S'y sont ajoutées récemment la loi contre les violences domestiques du 18 décembre 2015 et son ordonnance d'application du 14 septembre 2016.

Depuis le 1er mai 2017, l'OCEF dépend de la cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

L'OCEF conseille et appuie le Conseil d'Etat en matière de politique de l'égalité, de politique familiale et de lutte contre les violences domestiques. Il coordonne l'application de ces politiques, en collaboration avec les instances concernées. L'OCEF développe des programmes et des mesures visant la promotion de l'égalité, le soutien à la famille et la lutte contre les violences domestiques. Il informe le grand public et organise à son intention des événements de sensibilisation à ces trois thématiques. Il octroie également des aides financières pour des projets en lien avec celles-ci. Il attribue des mandats pour des recherches en lien avec son activité.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CEF	Conseil de l'égalité et de la famille
CCVD	Commission cantonale consultative contre les violences domestiques
CLVD	Conférence latine contre la violence domestique
CSVD	Conférence suisse contre la violence domestique
LEg	Loi fédérale du 24 mars 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes
LVD	Loi cantonale du 18 décembre 2015 sur les violences domestiques
OCEF	Office cantonal de l'égalité et de la famille
OVD	Ordonnance du 14 septembre 2016 sur les violences domestiques

IMPRESSUM

Office cantonal de l'égalité et de la famille
Avenue de la Gare 33
CP 478
1951 Sion
Tél : 027 606 21 20
E-mail : egalite-famille@admin.vs.ch
www.egalite-famille.ch
facebook@egalitefamilleValais